JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1« ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abounement I an		Abonnement 6 meis		Abonnements, annonces et avis divers
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion	Pour les abonnements, annonces et réclamations, s'adresser à l'EDITOGO B.P. 891 — Tél. 21-37-18 — 21-61-08 — FAX (228)
Togo, France et autres pays d'expres- sion française	2.000 2.300	4.890 4.588	1.160 1.250	2.100 2.350	21-61-07 — LOME Les abonnements et annonces sont payables d'avance La ligne
Prix du Numéro par porteur ou par Poste :				Minimum	
Togo, Pranto et autres pays d'expression française				Chaque annonce répétée : moisié prix :	
				Minimom	

DIRECTION, REDACTION EY ADMINISTRATION:

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TEL : 21-27-01 — LOMB

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation. ès mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des Tribunaux de Droit Moderne de première instancé de Lomé, Lacs, Zio, Kloto, Yoto, Tchaoudjo, Kozah, Tchamba, et Tône.

AVIS DE BORNAGE

Le jeudi 04 novembre 1993 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 à, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 80, au sud par le lot n° 78, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 74; dont l'immatriculation a été demandée par M. Etou Assignon Messan, retraité demeurant à Lomé - Tokoin Nukafu, suivant réquisition du 30 avril 1987, n° 13 048.

Le mercredi 24 novembre 1993 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 2 a 98 ca, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par le lot n° 38, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par le lot n° 4; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Agagah Etsè, comptable demeurant à Lomé Tokoin-Gbadago s/c de M. Aléké Koffi-Sce des domaines-Lomé, suivant réquisition du 30 janvier 1991, n° 15 209.

Le lundi 22 novembre 1993 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Gclfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 11 a 98 ca, connu sous le nom de Awonkoui et borné au nord par les lots nº 629 et 630, au sud par une rue de 16 m, à l'est par une rue de 28 m et à l'ouest par le lot nº 633; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Gbeassor Goussi Homéfa institutrice en retraite, mandataire de Gbikpi-Benissan Akouètè et Mme née Gbeassor Akofa S. docteur et pharmacienne demeurant en France, suivant réquisition du 30 janvier 1991, nº 15 212.

Le lundi 22 novembre 1993 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 6 a 04 ca, connu sous le nom de Awonkoui et borné au nord par le lot n° 626, au

sud par le lot nº 630, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot nº 628; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Gbeassor Gouissivigan Homefa, institutrice en retraite, Tél.: 21-66-20, suivant réquisition du 30 janvier 1991, nº 15 213.

Le lundi 22 novembre 1993, à 8 heures. il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoènyivé préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier. d'une contenance de 6 a 01, connu sous le nom de Awonkoui et borné au nord par le lot n° 627, au sud par les n° 631 et 632. à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 629, dont l'immatriculation a été demandée par MIIe Gbikpi Benissan Akoko Magogowo. employée de banque demeurant à Lomé Tél. 21-53-84, suivant réquisition du 30 janvier 1991, n° 15215.

Le vendredi 19 novembre 1993. à 8 heures, il sera procédé au bornage confradictoire d'un immeuble situé à Tokoin. Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contranance de 6 a 03 ca. connu sous le nom de Hédzranawoé, et borné au nord par le lot n° 113 au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 98 et à l'ouest par le lot n° 96; dont l'immatriculation a été demandée par la dame Gbeassor Goussi Homefa Mawulawoè. née Gbedey, institutrice en retraite, demeurant à Lomé Tél: 21-66-20 s/c de M Davon K. Fiavi Sce des domaines Lomé, suivant réquisition du 28 mars 1991, n° 15319.

Le mardi 02 novembre 1993 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradic'oire d'un immeuble situé à Togokomé, préfecture des Lacs, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 96 a 54 ca, et borné au nord par la propriété Komahe Kossi, au sud par la propriété Klou Amou, à l'est par la propriété Mensah Boyè Afoutou et à l'ouest par la collectivité Kloutsevi Amou; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Konlambigue Pikabé, directeur général des travaux sous-marins demeurant à Lomé Tél.: 21-16-59, suivant réquisition du 29 mai 1991, n° 15 394.

Le mardi 02 novembre 1993 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Togokomé, Préfecture des Lacs, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 53 a 25 ca, et borné au nord par la collectivité Amaglo Loko, au sud et à l'ouest par la propriété Aholuvi Dunu, à l'est par la propriété Akollor Michel; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Konlambigue Pikabé, Directeur général des travaux sous-marins, demeurant à Lomé, Tél.: 21-16-59, sujvant réquisition du 29 mai 1991, n° 15 395

Le mercredi 17 novembre 1993 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Assahoun-Fiagbé, Préfecture d'Agou, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 10 ha 93 a 77 ca. connu sous le nom de Tsigbé et borné au nord, au sud et à l'est par la propriété Amégavi Kokou et à l'ouest par la propriété Issifou Ali; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Semenou Amegbezo, chef de chantier principal demeurant à Hahotoé s/c de M. Geli Yawpvi, service des domaines - Lomé, suivant réquisition du 28 juin 1991, nº 15 443.

Le lundi 22 novembre 1993 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 94 ca, connu sous le nom de Hodankopé et borné au nord par le lot nº 60, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot nº 68 et à l'ouest par le lot nº 66; dont l'immatriculation a été demandée par la dame Dakitsè Benissan Dédévi Bébé, contrôleur des P.T.T., demeurant à Libreville (Gabon), s/c de M. Dakitsè-Benissan Tétévi Gbeyi, 11 Rue d'Italie, Tél. : 21-08-33 - Lomé, suivant réquisition du 30 septembre 1991, nº 15 576.

Le lundi 22 novembre 1993 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle d'une contenance de 5 a 48 ca, connu sous le nom de Humbi et borné au nord - Est par une rue non dénommée au sud par le lot n° 325 bis et à l'ouest par les lots n° 326 bis ; dont l'immatriculation a été demandée par Mile Taïrou Adéola, assistante médicale à la B.T.C.I., demeurant à Lomé - Amoutivé, Tél. : 21-46-41, suivant réquisition du 22 octobre 1991, n° 15 600.

Le mardi 02 novembre 1993 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 12 ha 28 a 63 ca, connu sous le nom de Ahonkpoé et borné au nord par les propriétés Tessou Komoin, Tessou Nyiakpo, Midia Bobi et Adoukpo Gbongli, au Sud par la propriété Tessou Doh Gligbé, à l'est par Tessou Doh Gligbé et la collectivité Tessou et à l'ouest par les collectivités Djido, Tessou et la propriété Tessou Komoin; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Johnson Afêkêmê et Mme Johnson Afiwa, propriétaires, demeurant à Lomé-Tokoin Forever s/c de Ma Afêkêmê A. Johnson, notaire à Lomé, 164 Bd du 13 Janvier, suivant réquisition du 19 novembre 1991, nº 15 647.

Le mardi 2 novembre 1993 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 ha 75 a 60 ca, connu sous le nom de Ahonkpoe et borné au nord par la propriété Assih, au sud et à l'est par la collectivité Tessou et à l'ouest par la propriété Azonwoubo ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Afékémé Johnson, propriétaire demeurant à Lomé, suivant réquisition du 19 novembre 1991, n° 15648.

Le mardi 16 novembre 1993 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Tokoin, commune de Lomé, consistnat en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 12 a 3 ca, connu sous le nom de Kélégou et borné au nord par les lots n° 1450 et 1461, au sud par les lots n° 1448 et 1459, à l'est par une rue de 21 m et à l'ouest par une rue de 14 m; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Gayibor Anani Hila Médecin à Lomé Sce du Paludisme Tél. 21-32-27, suivant réquisition du 9 décembre 1991, n° 15655.

Le mardi 9 novembre 1993 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tsévié, préfecture du Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 18 ha 12 a 21 ca, connu sous le nom de Davié Tekpo et borné au nord par la route Davié-Noépé et la suite Ehon-Topou, au sud par la propriété Adjalé, à l'est par les propriétés Glive Ama, Atidewou Yawo, Aziatroga Komla et Boko Kesse, à l'oust par la collectivité Djobokou ;dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Agbabou Kodzo Amenyona, directeur de Société, demeurant à Lomé Tél. 21-30-42, suivant réquisition du 15 janvier 1992 n° 15701.

Le lundi 8 novembre 1993 à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Avétonou, préfecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 41 ha 31 a 82 ca, connu sous le nom de Wokpa et borné au nord par la propriété Koumédzro Bernard, au sud par la propriété Doume Japhet, à l'est par la propriété Santana et à l'ouest par les propriétés Jackson Ahlidja et Doume Japhet; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Agbabou Kodzo Amenyona, directeur de Société, demeurant à Lomé Tél. 21-30-42, suivant réquisition du 15 janvier 1992, n° 15702.

Le mardi 23 novembre 1993 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 58 ca, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée au sud par le lot n° 1146, à l'est par les lots n° 1155 et 1154 et à l'ouest

par le lot nº 1157; dont l'immatriculation a été demandée par la dame Ouradéi Akem Maaza, Juriste à la SNI et FA demeurant à Lomé Agbalépédogan Tél. 21-62-21, suivant réquisition du 22 janvier 1992, n° 15712.

Le lundi 22 novembre 1993 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Bè, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 69 ca, connu sous le nom de Kpota et borné au nord par la propriété de Galley Koussawo, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot nº 14 bis et à l'ouest par le lot nº 13; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Agbabou Kodjo Robert, directeur de Société demeurant à Lomé Tél. 21-30-42, suivant réquisition du 29 janvier 1992, nº 15727.

Le jeudi 18 novembre 1993 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 3 ca, connu sous le nom de Akodessewa et borné au nord par le lot n° 36, au sud par le lot n° 38, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 44; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Elo-Gbédévi Yawo Dodzi, Transitaire à la SOAEM-TOGO, demeurant à Lomé Akodesséwa Tél. 21-07-20, suivant réquisition du 14 février 1992, n° 15750.

Le mercredi 24 novembre 1993 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeugle situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 41 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 2257, à l'est par les lots n° 2264 et 2259 et à l'ouest par le TF 17083 RT; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ourobody Tchagbedi, commerçant demeurant à Tokoin Hédzranawoé s/c de M. Lawson Latévi Dzifa Cyrille, direction du Cadastre Lomé, suivant réquisition du 26 février 1992, n° 15773.

Le jeudi 25 novembre 1993 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoényivé, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contetenance de 71 a 52 ca, et borné au nord par la collectivité Zoguégué, au sud par la collectivité Attimadon, à l'est par la collectivité Mlagani et à l'ouest par la collectivité Afotro; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Alewa Bassari Djiwa Bodjona, commissaire de police, demeurant à Lomé Agbalépédogan s/c M. Bodjona Leblaki Antoine Tél. 21.52.45 ou 21.24.99 Lomé suivant réquisition du 6 mai 1992 nº 15874.

Le mardi 23 novembre 1993 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Hédzranawoè, commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 7 a 73 ca, connu sous le nom de TOGO 2000 et borné au nord par le lot nº 864, au sud par le lot nº 860, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot nº 863; dont l'immatriculation a été demandée par M. Van-Lare Kossi Edem, comptable de-meurant à Lomé, 7 rue Mono Tél: 21-43-32 suivant réquisition du 9 juin 1992 nº 15915

Le lundi 15 novembre 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Aflao commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 14 a 63 ca, connu sous le nom de Agbalepédogan et borné au nord par le lot 2055 au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par les lots 2048 et 2049; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Birrégah Adjamna Djambragou, mécanicien chauffeur demeurant à Lomé Agbalépédogan domicile face nouveau lycée du 2 février côté ouest suivant réquisition du 15 novembre 1991, n° 15639.

RECEPISSES DE DECLARATION D'ASSOCIATIONS

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION Nº 995/MATS-SG-APA-PC du 29-10-93

Titre de l'Association: CHANCE HILFE ZUR SELBSTHILFE «CHANCE ACTION D'AIDE POUR L'ENTRAIDE»

Siège: Son siège national est à Lomé et le siège succursale est basé au 5100 Aix-La-Chapelle Heerlener Str. 25 D 52074 Aachen en Allemagne

Buts: Chance Hilfe Zur Selbsthilfe «Chance Action d'Aide pour l'entraide» a pour but :

- l'exécution des projets,
- le planning, la formation et le financement des projets commerciaux et techniques,
- l'irrigation des champs situés dans la zone côtiere au moyen des pompes à pédalier et des pompes d'éolienne,
- l'approvisionnement en énergie de la population rurale au moyen de gaz,
- la fondation et le transfert ultérieur entre les mains des manœuvres spécialisés, de petits ateliers et usines pour la fabrication d'outils, de machines, de matériaux et des biens de consommation ainsi que la créa-

- tion si besoin est, d'un système de distribution.
- P.J.
- Statuts
- Liste des membres du Bureau directeur.

Lomé, le 29 octobre 1993

Le ministre de l'Administration territoriale et de la Sécurité Combévi Georges AGBODJAN

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION Nº 1002/MATS-SG-APA-PC du 29-10-93

Titre de l'Association: «JEUNESSE SCOLAIRE POUR LA DEMOCRATIE» (J.S.D.)

Siège: Lomé

Buts: L'Association, Jeunesse Scolaire pour la Démocratie a pour but:

- d'œuvrer pour l'instauration d'une véritable démocratie et d'un Etat de droit au Togo.
- de combatre l'arbitraire, la corruption, la dictature, la gabegie, le régionalisme, le tribalisme, le culte de la personnalité.
- de préconiser la sauvegarde des interêts de la jeunesse
- de préconiser des campagnes de sensibilisation dans les villes et villages sur le bien fondé de la démocratie. P. J.
- Statuts
- -- Liste des membres du Bureau-Directeur.

Lomé, le 29 oct. 1993

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA SECURITE Combévi Georges AGBODJAN

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION nº 1523/MATS-SG-APA-AP du 3-11-92

Titre de l'Association: «ASSOCIATION POUR LA PROMOTION ET LA VULGARISATION DES CAISSES POPULAIRES POUR LE DEVELOPPE-MENT ET L'ENTRAIDE SOCIO-SANITAIRE» (A.P.V.-C.P.D.E.)

Siège: Lomé

Buts: L'Association a pour buts:

- a) organiser et promouvoir l'épanouissement des Caisses Populaires pour le développement et l'entraide sociosanitaire (C.P.D.E.) des unions des CPDE dans toute communauté ayant sollicité les services de l'asso-
- b) organiser la formation de ses propres membres et de ceux des organes des CPDE, des unions et des fédérations des unions des CPDE ayant avec elle de liens de partenariat.

- c) appuyer les activités des CPDE, des unions et des fédérations des CPDE.
- Statuts
- -- Liste des membres du Bureau directeur

Le ministre de l'Administration territoriale et de la Sécurité, Messan Agbéyomé KODJO

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION Nº 1112/MATS-SG-APA-PC du 19/11/93

TITRE DE L'ASSOCIATION : ASSOCIATION BIEN VIVRE EN AFRIQUE (A,B,V,A,)

SIEGE: LOME -

BUTS: L'Association Bien Vivre en Afrique a

pour but:

de susciter et d'encourager des initiatives de base pour la protection et la gestion rationnelle des ressources de l'environnement rural en vue de l'autodéveloppement des villes et des campagnes;

d'aider à l'amélioration des conditions des femmes et à leur participation effective dans l'exercice des

responsabilités;

- de concourir à la formation des jeunes en vue de développer l'esprit de créativité d'unités de production privées;

- de susciter la mise en place des caisses d'épargne et

de crédit;

- d'aider à la création des pharmacies villageoises. P.J.
- Statut
- Liste des membres du Bureau directeur

Lomé, 19 novembre 1993

Le ministre de l'Administration territoriale et de la Sécurité

Combévi Georges AGBODJAN

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION Nº 1107/MATS-SG-APA-PC du 19-11-93.

Titre de l'Association: Mouvement d'Evengélisation du Togo

Siège : Lomé

111 Route Maman N'Danida, Amoutivé Buts: l'Association « Mouvement d'Evangélisation du Togo» a pour but:

- d'aider les Eglises à former leurs Pasteurs, leurs lea-

ders, fidèles pour évangéliser les nations; d'aider les Institutions chrétiennes scolaires et uni-versitaires à accomplir l'ordre suprême du seigneur Jésus Christ (allez et faites de toutes les Nations disciples en les baptisant et enseigner leur à observer tout ce que je vous ai prescrit);

- de faire la multiplication spirituelle par un ministère efficace et transmissible de formation de disciples;
- de participer au développement socio-économique du pays (corps sain dans un esprit sain pour la gestion des affaires du pays);
- de donner une assistance aux malades des hôpitaux, aux prisonniers aux déliquants, aux vieillards et aux prostituées.
- P J. -- Statuts
- Liste des membres du Bureau-directeur

Lomé, le 19 novembre 1993

Le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité

Combévi Georges AGBODJAN.

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION Nº 993/MATS-SG-APA-PC du 28-10-93

TITRE DE L'ASSOCIATION : ESPOIR - TOGO Siège Lomé: B.P. 1359

- BUTS: L'Association ESPOIR-TOGO a pour but: œuvrer pour la promotion du monde rural en participant aux efforts de développement entrepris au TOGO, comme:
- le développement agro-pastorale
- l'éducation à la vie communautaire,
- la protection de l'environnement.
- l'amélioration qualitative de la vie en milieu rural,
- la création et le développement de l'artisanat et des coopératives,
- la création des entreprises rurales,
- la promotion de la femme en milieu rural,
- la transformation et commercialisation des produits agricoles.

P.J.

- Statut
- Liste des membres du bureau directeur

Lomé, le 28 octobre 1993

Le ministre de l'Administration territoriale et de la Sécurité

Combévi Georges AGBODIAN

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION Nº 1096/MATS-SG-APA-PC du 16-11-93

TITRE DE L'ASSOCIATION : ORDRE DE LA TRANSPARENCE VERITE

(O. T. V.)

SIEGE : LOME

BUTS: L'ordre de la Transparence-Vérité a pour

- d'apporter sa contribution à l'identification et la mise en évidence des données du réel pour une meilleure maîtrise de l'environnement;

- d'aiguiser en l'homme l'esprit de recherche;
- d'édifier en l'homme la culture de la vérité ;
- de promouvoir et de défendre la liberté d'opinion et la
- liberté d'expression ; de prendre part aux débats sous-jacents aux grands enjeux de société;
- d'engager ou soutenir toute action concourant à la prévention des crises sociales;
- de se porter sur tous les fronts de lutte pour le progrès de l'humanité et pour l'épanouissement de l'individu humain.
 - P.J.
- Statut
- Liste des membres du bureau directeur

Lomé, le 16 Nov. 1993

Le ministre de l'Administration territoriale et de la Sécurité

Combévi Georges AGBODJAN

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION Nº 1160/MATS-SG-APA-PC, du 30 Novembre 1993,

Titre de l'Association , Association Togolaise pour la Sauvégarde de l'Enfance et de l'Adolescence (A.T.S.E.A.)

Siège: Lomé

Buts: l'Association Togolaise pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence a pour but :

- venir en aide aux enfants en détresse et lutter pour le respect des droits de l'enfant au Togo;
- promouvoir, préserver et entretenir par les moyens les plus divers le bien être physique, psychique et émotionnel des enfants et adolescents :
 - combattre les malheurs des enfants et adolescents :
 - + les détentions et/ou les internements des mineurs, sans assistance de sociologue et/ou de psychologue,
 - + l'exploitation professionnelle des mineurs,
 - + la prostitution organisée des enfants,
 - + le massacre d'enfants, qu'elle que soit son origine.
 - + la délinquence juvénile,
 - + le trafic d'enfants,
 - + la violation des droits de l'enfant.
- encourager, par tous les moyens, l'enseignement pour la paix, décourager, yoir faire disparaître, les jouets de guerre ainsi que la violence sous toutes ses formes.

P.J.

- Statut
- Liste des membres du Bureau-directeur

Lomé, le 30 Novembre 1993

Le ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité

Combévi Georges AGBODJAN

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION Nº 1136/MATS-SG-APA-PC du 26-11-93.

Titre de l'Association: « Organisation Panafricaine pour le Développement solidaire » (O.P.D.S.) Siège : Lomé

Buts: l'Association «Organisation Panafricaine pour Ie Développement solidaire » a pour but.

- de promouvoir et de créer sur une base panafricaine des institutions destinées à :
- développer les ressources et améliorer les conditions économiques, sociales et culturelles des pays et des régions du continent africain
- de promouvoir l'épanouissement de la personnalité humaine en Afrique sur le plan économique, social et culturel.

P.J.

- Statut
- Liste des membres du Bureau-directeur

Lomé, le 26 novembre 1993

Le ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité

Combévi Georges AGBODJAN

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION nº 998/MATS-SG-APA-PC du 29-10-93

Titre de l'Association: «SYNDICAT NATIONAL DES ENCADREURS RURAUX DU TOGO SYNER-TO)

Siège: Tsévié

Buts: Le Syndicat National des Encadreurs Ruraux

du Togo a pour but:

- de défendre et de sauvegarder les intérêts professionnels, sociaux et moraux de ses membres; de promouvoir l'éducation syndicale à ses membres
- parallèlement à une formation professionnelle;
- d'éveiller et de promouvoir la conscience profession-
- d'œuvrer pour l'accroissement de la production agricole nationale en initiant et en exécutant des projets de développement agricole, de dynamiser le monde rural pour l'extension du mouvement coopératif. P.J.
- Statuts
- Liste des membres du Bureau directeur

Lomé, le 29 octobre 1993

Le ministre de l'Administration territoriale et de la Sécurité Combévi Georges AGBODJAN

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION n• 1049/MATS-SG-APA-PC du 8-11-93

TITRE DE L'ASSOCIATION : GROUPEMENT DES FEMMES DEMOCRATES POUR L'ENTRAIDE (G. F. D. E.)

SIEGE: LOME

BUTS: L'association; Groupement des Femmes Démocrates pour l'entraide a pour but de :

- Renforcer l'unité et la solidarité entre ses membres;
- Lutter contre la division sociale sous toutes ses formes;
- Amener le citoyen à prendre conscience des changements démocratiques qui s'opèrent
- Venir en aide à tous ceux qui sont en situation de détresse;
- Entretenir et sauvegarder les acquis du pays ;
- Maintenir la paix et porter le message de cette paix aux populations de nos villes et campagnes;
- Travailler avec les autres Associations visant à défendre les causes de la nation.

P. J.

- Liste des Membres
- Liste des Membres du Bureau-Directeur

Lomé, le 08 novembre 1993 LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA SECURITE, Combévi Georges AGBODJAN.

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION nº 1062/MATS-SG-APA-PC du 9-11-93

TITRE DE L'ASSOCIATION : CLUB DES DIRIGEANTS DES BANQUES D'AFRIQUE FRANCOP-PHONE

SIEGE: LOME

s/c du Président de l'A. P. B. du Togo B. P. 4863 BUTS: le Club des Dirigeants des Banques d'Afrique

Francophone a pour but:

- de satisfaire sous toutes les formes possibles les besoins d'information et de formation de ses membres tant des domaines de l'environnement économique et monétaire que dans celui des techniques bancaires et financières;
- de susciter et faciliter la réflexion sur les préocupations des banquiers africains, sur les objetifs à atteindre et sur les moyens à mettre en œuvres.
- P.J.
- Statut
- Liste des membres du Bureau directeur

Lomé, le 09 novembre 1993 Le ministre de l'Administration territoriale et de la Sécurité Combévi Georges AGBODJAN

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION nº 1138/MATS-SG-APA-PC

TITRE DE L'ASSOCIATION : Association pour la Démocratie, la Liberté et le Devéloppement Humain

(A.D.L.D.H.)

SIEGE: Notsè s/c B.P. 86

BUTS: L'Association pour la Démocratie, la Liberté et le Devéloppement humain a pour but:

- d'informer et former ses membres et le public sur les problèmes du développement humain dans les zones rurales et dans les villes;
- de lutter contre toutes les formes d'exploitation des masses paysannes et des salariés;

— œuvrer à la promotion des populations des zones rurales par l'alphabétisation, la formation et la sensibilisation sur les avantages des regroupements précoopératifs, l'organisation du travaîl la gestion des ressources et l'enracinement harmonieux dans le milieu

afin d'éviter l'exode rural;

 d'assister les salariés, surtout les débutants en les aidant à s'organiser, à bien programmer leurs dépenses et à s'engager raisonnablement dans les institutions bancaires de la place en vue des prêts divers;

 intéresser toutes les catégories d'âge aux loisirs sains, au jogging et à la relaxation en vue d'un renouvellement constant des forces mentales et physiques;

 de collaborer avec toute personnes physique ou morale poursuivant des buts identiques.

P.J.

- Statut

 Liste des membres du Bureau-Directeur

Lomé, le 26 novembre 1993

Le ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité Combévi Georges AGBODJAN

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION nº 1157/MATS-SG-APA-PC du 20-11-93

TITRE DE L'ASSOCIATION : Association Togolaise pour les Personnes Handicapées Mentales (ATPHAM) SIEGE : Lomé

BUTS: L'Association Togolaise pour les Personnes Handicapées Mentales a pour but:

- d'aider la personne handicapée mentale à défendre ses intérêts par l'amélioration de ses conditions de vie dans la communauté;
- de développer et coordonner les activités de conseil en vue de favoriser le plein épanouissement de la personne handicapée mentale et de son insertion sociale;
- de promouvoir l'auto-organisation des handicapés mentaux autour des opérations s'insérant dans l'économie sociale;
- d'informer les personnes handicapées mentales, leurs familles et les tiers, des voies et moyens pouvant leur assurer un meilleur développement intellectuel, moral et physique;
- de créer et gérer des institutions et établissements au service des handicapés mentaux dans le domaine de : l'éducation, réeducation, formation, mise au travailinsertion sociale, hébergement, organisation des loisirs, etc...
- de mettre en relation les regroupements de personnes handicapées mentales avec les organismes similaires pour des programmes d'échanges et de coopération.
 P.J.
- Statut
- Liste des membres du
 Bureau-Directeur

Lomé, le 20 novembre 1993 Le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité Combévi Georges AGBODJAN RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION Nº 1038/MATS-SG-APA-PC du 5-11-93

Titre de l'Association: Ministère de la foi chrétienne en action au Togo.

Siège: Lomé — au 9, rue Gaston Dossou, quartier Nyékonahpoè.

Buts : Ministère de la foi chrétienne en action au Togo a pour but :

 constituer un forum qui favorise la communion entre les chrétiens partageant la même foi,

— créer et faire fonctionner selon la volonté de Dieu, diverses congrégatoins de croyants au Togo,

- encourager et promouvoir l'évangélisation au Togo,

- prier pour les autorités du pays,

 fournir, publier, distribuer et vulgariser la littérature chrétienne dont les journaux, livres et les documents connexes militant en faveur de la promotion de l'évangile de Jésus-Christ,

— créer et diriger un établissement médical,

 créer et diriger une école biblique pour former les responsables pastoraux.

P.J. — — Statut

- Liste des membres du Bureau-Directeur.

Lomé, le 05 Novembre 1993

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA SECURITE.

Combévi Georges AGBODJAN

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION Nº 996/MATS-SG-APA-PC du 29-10-93

Titre de l'Association: «Santé Rural en Afrique» (Sar-Afrique).

Siège: Lome

Buts: L'Ong Santé Rural en Afrique a pour but:

— D'oeuvrer pour la Promotion de la Santé Rural en Afrique

 D'aider la masse rurale à résoudre ses problèmes de santé et de nutrition.

— P. J.

- Liste des membres du Bureau-Directeur.

Lome. le 29 Octobre 1993

Le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité Combévi Georges AGBODIAN

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION No 1127/MATS-SG-APA-PC du 24-11-93

TITRE DE L'ASSOCIATION : Ministère International de Jésus (M. I. J.) Siège : Lomé

111, route Maman N'danida, Amoutivé — Lomé Buts: Ministère International de Jésus a pour but: — Evangéliser le monde par la proclamation de l'Evangile, dans le but de gagner autant d'âmes

possibles au Seigneur Jésus Christ et intercéder en faveur de la Nation et des Pays en détresse ;

- Pratiquer l'Evangile dans sa plénitude ;

Pratiquer et propager le vrai culte de Dieu (en Esprit et en Vérité)

 Concrétiser la communion et l'édification des croyants sur la voie du charisme.

— P. J.

- Statut:
- Liste des membres du Bureau-Directeur.

Lomé, le 24 novembre 1993

Le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité

Combévi Georges AGBODJAN.

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION Nº 1048/MATS-APA-PC du 8-11-93

Titre de l'Association : centre d'Etudes et de promoţion des projets et exploitations coopératives d'autodéveloppement (C.E.P.P.E.C.)

Siège : Lomé

Buts: L'Association a pour but:

— l'approvisionnement en eau en milieu rural;

 l'autodéveloppement des Jeunes et le développement rural;

— la protection de l'environnement;

- la garantie de santé de la mère et de l'enfant;

 l'allègement du travail de la femme, surtout en milieu rural et semi-urbain;

 amélioration de la qualité de la vie en milieu rural, par la création d'emploi et l'amélioration de la rémunération de l'emploi;

 la réalisation de forages de puits à grands diamètres, de barrages, d'adduction d'eau;

- l'organisation et le regroupement des Jeunes autour d'activités génératrices de revenus.
- Р. J.
- Statut:

Liste des membres du Bureau-Directeur.

Lomé, le 8 novembre 1993

Le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité

Combévi Georges AGBODJAN.

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION nº 1134/MATS-SG-APA-PC du 26-11-93

TITRE DE L'ASSOCIATION : Association pour la Recherche et le Développement Intègre (A.R.D.E.V.I.) SIEGE : Lomé

BUTS: (A.R.D.E.V.I.) a pour but:

 de sensibiliser et former les communautés rurales et urbaines en vue de leur auto-promotion;

 d'aider chaque individu à s'intégrer dans le processus de développement et favoriser ainsi son épanouissement au sein de la société;

- pour atteindre ses objectifs, l'A.R.D.E.V.I. intervient dans les domaines suivants :
- organisation de session de formation et d'animation du monde rural;
- identification, suivi et évaluation de projets de développement communautaire.
- P.J. -- Statut
- Liste des membres du Bureau-Directeur

Lomé, le 26 novembre 1993

Le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité

Combévi Georges AGBODJAN

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION nº 1131/MATS-SG-APA du 24-11-93

TITRE DE L'ASSOCIATION : ASSOCIATION TOGO-LAISE DE LUTTE CONTRE LA LENTEUR ADMINIS-TRATIVE (A. TO.L.L.A.)

SIEGE: LOME

BUTS: L'Association Togolaise de lutte contre la lenteur Administrative à pour but :

- la promotion de l'Etat de droit, l'éducation, la formation et la sensibilisation;
- le respect des principes démocratiques ;
- la justice dans la répartition des biens sociaux :
- la garantie de la paix et de la liberté du citoyen quelle que soit son origine, son appartenance politique ou religieuse;
- la prise de conscience du citoyen de ses droits et devoirs envers ses semblables et envers la Nation;

- la collaboration avec toute association ou institution poursuivant les mêmes objectifs.
- P.J.
- --- Statut
- Liste des membres
- du Bureau-directeur

Lomé, le 24 novembre 1993 Le ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité

Combévi Georges AGBODJAN

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION nº 1137/MATS-SG-APA-PC du 26-11-93

Titre de l'Association : « Cercle de Réflexion pour Innovation » (C.R.I.)

Siège : LOME

Buts : L'Association « Cercle de Réflexion pour Innova-

tion » a pour but :

de sensibiliser, d'éduquer et de former les populations, d'initier et de soutenir les projets de développement, de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations, de collaborer avec d'autres organisations sur la misère qui frappe actuellement l'Afrique.

- P.J.
- Statut
- Liste des membres
- du Bureau-directeur

Lomé, le 26 novembre 1993

Le ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité

Combévi Georges AGBODJAN

Hww.,